



**HAL**  
open science

## La permanence d'une politique publique TIC : de Parthenay, " Ville numérisée " à Parthenay " Ville numérique "

Philippe Vidal

### ► To cite this version:

Philippe Vidal. La permanence d'une politique publique TIC : de Parthenay, " Ville numérisée " à Parthenay " Ville numérique ". NETCOM : Réseaux, communication et territoires / Networks and Communications Studies, 2007, 21 (1-2), pp.137-164. halshs-00466243

**HAL Id: halshs-00466243**

**<https://shs.hal.science/halshs-00466243>**

Submitted on 23 Mar 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **La permanence d'une politique publique TIC : De Parthenay « ville numérisée » à Parthenay « ville numérique »**

**PHILIPPE VIDAL**<sup>1</sup>

**Abstract** – *The contents of a 'digital city' project in Parthenay is studied on a ten-year period. This is probably one of the most emblematic French experiences regarding the introduction of ICT into urban environments. The project is one of the oldest in Europe. This article deals with the question of permanence of a public policy on ICT. It took ten years for the ICT sector to be organized within French spatial collectivities with an important rhythm. Three directions are developed in the article. First, showing the continuity of the Parthenay policy on ICT. Second, attempting to understand why the system has kept working even if there were decisive modulations modifying the initial spirit. Finally, trying to report the consequences of this project to local, national and European public actions in the creation of an information society model.*

**Key words** – *Parthenay, local public policies, Information Society, territorial leadership, local governance, digital cities*

**Résumé** – *L'itinéraire du projet de ville numérisée à Parthenay est examiné sur une période de dix ans. Il s'agit probablement de la plus emblématique expérience française d'introduction des TIC dans une petite ville marquée par une ruralité environnante et l'une des plus anciennes d'Europe. Au-delà de la simple étude de cas, cet article pose la question de la permanence d'une politique publique dans le secteur des TIC qui, en dix ans s'est structuré au sein des collectivités territoriales françaises à un rythme très soutenu. Trois dimensions sont envisagées. D'abord, montrer la continuité de la politique parthenaisienne en matière de TIC. Ensuite, comprendre les raisons pour lesquelles la démarche s'est effectivement poursuivie, même si cette reprise s'est faite au prix d'inflexions décisives modifiant grandement l'esprit de départ. Enfin, tenter un bilan sur ce que ce projet, dans sa première mais aussi dans sa deuxième génération a apporté à l'action publique locale, nationale et européenne en matière d'édification d'un modèle de société de l'information.*

**Mots clés** – *Parthenay, Politiques Publiques Locales. Société De L'information. Leadership Territorial, Gouvernance Locale, Villes numériques*

---

<sup>1</sup> Maître de conférences en Géographie et Aménagement, Université du Havre, 25 rue Philippe LEBON 76600 Le Havre, UMR IDEES/CIRTAI - CNRS 6228, philippe.vidal@univ-lehavre.fr

## INTRODUCTION

Si, en matière d'appropriation des TIC par les collectivités locales françaises, les années 1990 ont été celles des expérimentations, notamment urbaines, les années 2000 semblent devoir être celles de la généralisation avec des investissements plus nombreux dans un contexte législatif et réglementaire laissant une grande marge de manœuvre à chacun des échelons territoriaux. En plus de l'échelon communal, les Départements, les Régions, les pays et les intercommunalités se sont investies, élaborant des stratégies, mettant en place des outils (agences, observatoires, etc.) et se dotant de compétences pour inventer une réponse locale à la proposition globale de la société de l'information. Au foisonnement d'initiatives singulières et médiatiques du milieu des années 1990 (Chooz village numérique, Issy-les-Moulineaux, Parthenay ville numérisée, Marly-le-Roi, ...) a succédé sans pour autant que les premières ne cessent d'exister, la mise en œuvre de politiques publiques territoriales sur des logiques plus normatives. Les actions des Régions, par exemple, mais aussi celles des Départements, se sont notamment engagées en essayant de répondre, en priorité, au défi de l'équipement des territoires en infrastructures de télécommunications à haut-débit.

Finalement, en l'espace de dix années, les acteurs territoriaux se sont positionnés à un niveau national mais aussi, depuis quelques années, à l'international sous l'encouragement toujours plus important de structures supranationales au premier rang desquelles l'Europe, mais aussi via les actions de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>. L'itinéraire de Parthenay ville numérisée est assez illustratif de ces évolutions. Au travers du cas de cette ville, cet article pose la question de la permanence d'une politique publique TIC au-delà des styles gouvernementaux et par-delà les clivages politiques pouvant exister entre les acteurs.

Trois parties structurent ce texte. La première présente le projet et son évolution depuis son origine jusqu'en 2007 en utilisant notamment la grille de lecture dite local/sectoriel. Il s'agit en définitive de voir comment un enjeu qui est apparu avant tout à une échelle européenne et nationale s'est exprimé et continue encore à le faire à un niveau local, celui d'une petite ville rurale des Deux-Sèvres. La seconde partie s'attache à comprendre pourquoi, malgré deux styles gouvernementaux différents, le projet « Parthenay ville numérisée » devenu à partir de 2002 « Parthenay ville numérique » a réussi après quelques turbulences à opérer sa mue sans pour autant perdre sa crédibilité à l'échelle internationale tout en offrant aux administrés des services TIC d'un niveau encore rarement atteint par d'autres collectivités locales françaises. Enfin, la troisième partie permettra de tirer quelques enseignements sur l'apport direct ou indirect du projet sur les politiques TIC qui se sont développées sur le sol national (du niveau communal jusqu'à l'État) et son impact sur une Europe qui a continué à développer sa stratégie expérimentale. Ainsi, on constatera combien l'opération parthenaisienne est à la fois fille presque malgré elle du modèle français mais aussi le produit d'un modèle européen encore en train de se construire.

---

<sup>2</sup> L'ONU a organisé en 2003 le Sommet mondial des Villes et des pouvoirs locaux à Lyon, débouchant notamment sur la création, en 2006, de l'Agence mondiale de solidarité numérique.

## **1. L'appropriation territoriale d'un dossier TIC : de l'expérimentation européenne à l'expérimentation à la française**

Entre Poitiers et la cote vendéenne, Parthenay, siège de la sous-préfecture des Deux-Sèvres, est la capitale historique d'une micro-région rurale de 64 000 habitants : la Gâtine. En son centre, Parthenay est une petite ville rurale de 12 000 habitants dont le nombre peut monter à 17 000 en comptabilisant les habitants des trois communes du District qui participent au projet : Pompaire, Le Tallud, et Chatillon. Voilà dressé en quelques lignes<sup>3</sup>, l'environnement qui va présider à un investissement municipal sans précédent en France. C'est cet engagement qu'il s'agit, dans cette première partie, de décrire et d'analyser en mettant en lumière deux temporalités : la première entre 1995-2001 où la citoyenneté était le mot d'ordre de l'action gouvernementale et la seconde, depuis 2001, où l'objectif repose davantage sur la capitalisation et la rentabilisation d'expériences.

### **1.1. Première période : la citoyenneté parthenaisienne comme levier du développement local**

A l'image de nombreux espaces français, la crise économique de la fin des années soixante-dix a affecté cette petite ville et sa région, avec deux milles emplois qui disparaissent. Pour faire face à cette crise, l'équipe municipale élue en 1978, va s'efforcer d'inventer de nouvelles formes de développement local se traduisant par la mise en œuvre d'un projet politique qui va peu à peu se construire en référence à la citoyenneté, fondé sur le recours à la créativité et à la prise de responsabilité par la population. Après une quinzaine d'années consacrées à la création des instruments qui fondent le dispositif de développement économique local (Club des entreprises, Comité local pour l'emploi, Mission locale...) le pouvoir local affiche en 1994 son ambition : monter le projet « ville numérisée » et être un acteur phare des différentes villes numériques européennes. Alors qu'on ne parle pas encore, dans les sphères nationales, de « territoires de projets » et que la « logique de guichet » reste référentielle malgré la crise de l'aménagement du territoire à la française, Parthenay est en situation d'avant-garde en faisant déjà le pari de la « gouvernance territoriale ».

#### **1.1.1. Une traduction local/sectoriel empreinte de l'idéologie européenne**

Qui de l'État ou de l'Europe a porté le premier le dossier de la société de l'information au sein des territoires ? La singularité des expériences françaises qui sont apparues au milieu des années 90 marque certainement en creux les tâtonnements de l'État dans sa politique TIC, ne permettant finalement pas aux acteurs publics locaux de s'appuyer sur une feuille de route clairement tracée<sup>4</sup>. En écho à cette inconsistance nationale qui livrera seulement en 1998 son programme d'action, l'Europe enclenche sa stratégie dès 1993 avec son

---

<sup>3</sup> Pour une mise en contexte plus précise, je vous renvoie à l'article d'Emmanuel Eveno, « Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée », « Autoroutes de l'information et Dynamiques territoriales, Chapitre 7, Alain Lefebvre, Gaëtan Tremblay (co-directeurs), PUF, PUQ, 1998.

<sup>4</sup> Lire à ce sujet, dans ce même numéro, l'article de Côté Latouche, La revanche du territoire : L'évolution des politiques françaises en appui à la Société de l'Information.

rapport Bangemann<sup>5</sup>. Les temporalités de cette politique communautaire qui cherche à édifier un modèle européen de société de l'information - en réponse aux aspirations américaines (NII agenda for action)- correspondent à celles de la ville de Parthenay. A ce moment là, la Commission estime que les villes de moins de 20.000 habitants représentent des lieux d'observation privilégiés pour évaluer la globalité d'une expérimentation sociétale en matière de TIC et les conditions de sa reproductibilité. Cette période se traduit notamment par un souci affiché de passer de l'ancien modèle « technological push » où la technique s'impose en quelque sorte aux usagers à un nouveau modèle dit de « social pull » qui fait de l'utilisateur le co-concepteur de l'innovation<sup>6</sup>. La logique dominante, alors, est celle de la recherche-action où sont associés chercheurs, collectivités territoriales, populations et industriels.

La Ville réussit à convaincre la Commission d'insérer son projet dans la programmation européenne Digital cities<sup>7</sup>. Trois autres villes en Europe, évoluant dans un environnement institutionnel fédéraliste, vont s'inscrire dans cette logique qui consiste à faire appel à la mobilisation de l'ensemble des habitants du territoire : Arnedo (La Rioja-Espagne), Torgau (Saxony-Allemagne), Weinstadt (Bade-Wurtemberg Allemagne). Selon les promoteurs de Parthenay ville numérisée, ce projet affichait deux ambitions : « transformer le citoyen spectateur/consommateur en citoyen actif » et « créer une communauté électronique locale et la développer rapidement »<sup>8</sup>. Le projet est donc résolument tourné vers les usages et les contenus. Le fil conducteur de cette opération est la citoyenneté locale.

Le projet et son mode opératoire sont donc clairs. C'est un projet expérimental à un moment – l'année 1995 - où l'expérimentation locale n'est pas encore à l'ordre du jour dans le Code Général des Collectivités Territoriales. C'est d'ailleurs une conception de l'expérimentation assez éloignée de celle consacrée par la loi du 28 mars 2003. Il ne s'agit pas d'expérimenter sur une petite échelle, une future politique nationale, en vue de son éventuelle généralisation sur l'ensemble du territoire, mais de trouver des solutions de développement territorial pour Parthenay et son district en plaçant au centre du dispositif, la dimension sociale. L'Europe pour sa part est dans une autre logique, celle de la recherche d'un modèle sociétal qu'il pourrait s'agir de promouvoir à l'échelle européenne en n'omettant pas d'insérer les acteurs industriels. Après les villes de moins de 20 000 habitants, l'Europe s'intéressera d'ailleurs à l'échelon régional au travers du programme RISI (Regional Information Society Initiatives) et RISI+. Quoi qu'il en soit, l'État français est dès le départ un acteur absent de l'entreprise parthenaysienne, à l'inverse de l'Europe omniprésente de par son appui financier et la vision qu'elle souhaite promouvoir à l'échelle des pays membres de l'Union.

---

<sup>5</sup> Vidal P., « L'analyse du discours sur la Société de l'Information : le cas européen et français », Chapitre 4 de l'ouvrage collectif « Dynamiques territoriales et autoroutes de l'information », coordonné par Lefebvre A., Tremblay G., Presses Universitaires du Québec/Presses Universitaires du Mirail, pp.71-91, Octobre 1998

<sup>6</sup> Iribarne A. D', Pour une approche socio-culturelle des autoroutes de l'information, in Multimédia et communication à visage humain, Dossier coordonné par Alain HIS, Transversales Science/Culture (Dossier pour un débat ; 56), 1996, pp.134-141 et Eveno E., IRIBARNE (A. d'), Les utilisateurs comme co-concepteurs de services multimédia interactifs : le projet "ville numérisée" à Parthenay, In Actes du colloque Penser les Usages, Bordeaux 27-29 mai 1998, pp 319- 333.

<sup>7</sup> Karien Hervé témoigne de cet épisode dans le film documentaire " de Parthenay la féerie à Parthenay la numérique, 52 minutes, réalisé par le Centre audiovisuel et multimédia de l'Université de Toulouse 2, Ecrit par E Eveno, juin 2000.

<sup>8</sup> Rapport remis par la ville à la DG XIII de la Commission européenne en juillet 1997 dans le cadre du programme MIND.

### 1.1.2. Les arguments de Parthenay ville numérisée : L'in-town-net, les espaces numérisés et l'opération Mille-Micros pour une citoyenneté plus active.

Plusieurs démarches sont mises en place simultanément, mais deux d'entre-elles vont particulièrement attirer l'attention des observateurs (médias, chercheurs, etc.) : l'offre de contenus (L'In-Tow-Net) et le modèle des espaces numérisés. L'In-Tow-Net, ancêtre des web publics territoriaux, est un intranet municipal offrant des contenus multiples et variés aux habitants. L'objectif est d'accroître la participation de ces derniers au travers de problématiques qui les touchent dans leur quotidien. Dès sa première année de mise en œuvre, plus de 6000 personnes visitent le site mis en place. Les écoles, les administrations, des PME, les associations trouvent peu à peu l'occasion de renforcer leurs activités respectives. L'équipement n'est pas considéré comme un problème pour la mairie. Le district, profitant d'un flou juridique en la matière, devient fournisseur d'accès avec l'appui de Microsoft (Technologie Windows NT). Le district développe l'opération « mille micros » qui permet d'informatiser les foyers à un prix raisonnable (location d'un ordinateur et accès à Internet pour un tarif de 1000 euros sur deux ans). Mais surtout, la ville invente le modèle des « espaces numérisés ». Dix espaces numérisés à destination des citoyens constituent, au sein du District, les véritables marqueurs territoriaux d'une société de l'information envisagée comme devant être conviviale et citoyenne plus que marchande et productive (en dépit de quelques démarches à vocation économique). Ces espaces accueillent gratuitement les habitants qui peuvent, en outre, suivre des formations personnalisées auprès des animateurs-formateurs. Tout est entrepris pour que l'appropriation des TIC par la majorité des citoyens soit facilitée. Ce concept « d'espace numérisé » a inspiré bien des initiatives publiques en matière de TIC. C'est principalement grâce à sa formalisation que Parthenay a forgé, à la fin de la décennie 90 un modèle innovant et original de la société de l'information à la française. Toutefois, aucun projet reposant sur la mise en place d'espaces multimédias n'a revendiqué avec autant de conviction le caractère « citoyen » d'une telle démarche. De même, des forums de discussions autour du projet incarnent encore davantage la citoyenneté du projet. Ainsi, « Parthenay ville numérisée » semblait être en mesure de réussir la synthèse idéale entre le réel et le virtuel, une cité où l'espace de la communication électronique ne viendrait ni se substituer ni se superposer passivement à l'espace traditionnel mais s'y entremêlerait étroitement<sup>9</sup>. Le concept de « *augmented city* »<sup>10</sup> déjà expérimenté pour le projet d'Amsterdam *De Digitale Stad* peut être mobilisé ici même pour restituer l'esprit du projet, même si les acteurs publics de Parthenay n'y ont jamais fait référence.

### 1.1.3. Un bilan positif, mais pas suffisant pour être réélu

---

<sup>9</sup> BAKIS Henry & VIDAL Philippe (2007), Vol. 1, Ch. 5, « De la négation du territoire au géocyberespace : vers une approche intégrée de la relation entre Espace et TIC », in Claire Brossaud & Bernard Reber (dir.), in Humanités numériques vol. 1. pp. 101-117) : Vol. 1. Nouvelles technologies cognitives et concepts des sciences humaines et sociales ; Vol. 2. Socio-informatique et démocratie cognitive. Editions Hermes (mai 2007)

<sup>10</sup> L'article de Alessandro Aurigi permet de formaliser ce concept de *augmented city* qu'il préfère à celui de *digital city* car : « This change the focus from a technological, project-based view towards a more holistic view of urban space enhanced, and permeated by technology. » p.8. in AURIGI Alessandro (2006), « New Technologies, Same Dilemmas : policy and design issues for the augmented city », Journal of urban technology, Volume 13, N° 3, décembre 2006, pp.5-28

De 1995 à 2001, les objectifs recherchés par l'action municipale étaient à peu près atteints. La communauté électronique locale s'est effectivement développée, l'offre locale étant particulièrement innovante : abonnement gratuit, possibilité pour chacun d'héberger son site sur le serveur local, présence de l'association de citoyens utilisateurs « Parthenet » qui propose gratuitement des séances de découvertes et de sensibilisation, etc. L'in-town-net, la plate-forme Internet de la ville, se développe et se nourrit d'une participation des habitants sans cesse croissante. Dès 1999 les quatre collèges de la ville sont reliés, et les deux lycées sont équipés en plus de la connexion. En juin de cette même année, le Ministère de l'Intérieur retient l'application "Contrôle de légalité" développée dans le cadre du projet Imagine en tant qu'expérimentation nationale, donc potentiellement généralisable au reste du territoire français. Mieux que cela, l'équipe universitaire du GRESOC-CIEU, en charge de l'encadrement scientifique du projet Imagine, apporte en novembre 2000, soit quatre mois avant l'échéance électorale, des gages scientifiques du succès. Des comparaisons entre Parthenay et la France sont envisagées, largement à l'avantage du district. Deux critères majeurs sont pris en considération : l'équipement des foyers et les usages y compris ceux des espaces numérisés. Pourtant, le projet vit des dernières heures sous la mandature du maire socialiste et Président du District, Michel Hervé.

## **1.2. Deuxième période : D'une logique de développement local à une logique d'aménagement du territoire**

La fin de l'expérimentation européenne en 2001 coïncidait avec les élections municipales qui se déroulaient en mars de cette même année. Les résultats, défavorables à la municipalité sortante pouvaient laisser penser que le projet, largement porté politiquement, allait mettre en péril tout ce qui avait été entrepris jusqu'alors. Au moins deux indices alimentaient cette croyance : la campagne électorale du nouveau maire, très critique vis-à-vis du projet, et la fin des financements européens prévus depuis longue date, privant du même coup l'initiative de sa principale ressource. Pourtant, le projet « Parthenay ville numérisée » n'a pas été abandonné, seul l'intitulé change très légèrement et devient « Parthenay ville numérique ».

### **1.2.1. De la « ville numérisée » à la « ville numérique », changements et permanences**

Il est peu surprenant que la nouvelle majorité ait, en grande partie, bâti sa campagne électorale sur l'idée que la « ville numérisée » avait trop focalisé les énergies municipales au détriment d'autres dossiers pourtant prioritaires. Ce qui l'est davantage, c'est la survivance de l'opération au changement de majorité. En effet, plus de six années après les élections, il faut noter que l'investissement politique de la municipalité en matière de TIC n'a pas fléchi. Depuis 2001, ce n'est plus dix mais douze espaces numérisés qui se répartissent sur l'ensemble de la communauté de communes de Parthenay qui a en 2002, réalisé un programme d'orientation stratégique, « Parthenay, ville numérique ». Le logo n'a pas changé, il mobilise toujours l'arobase (@) symbole de modernité. La mise à jour du site web de la ville est quotidienne et l'information délivrée est d'une grande richesse. Il n'est plus question d'in-town-net mais d'un site web reconnu pour être parmi les plus performants de France.

Parthenay est ainsi en 2006 la seule ville à recevoir pour la cinquième année consécutive le label « cinq arobase », plus haute distinction du concours « Label ville internet »

<sup>11</sup>. Malgré ce premier bilan, il existe une différence majeure entre l'ancien projet et le nouveau : la décision d'abandonner l'appel à la mobilisation citoyenne pour faire de la « ville numérique » un projet au service de ses habitants, sans pour autant que ces derniers n'en constituent la principale ressource. Concrètement, les habitants de Parthenay ne sont plus appelés à réagir sur cette opération. La suppression très controversée des forums anonymes<sup>12</sup> peu de temps après l'élection du nouveau maire, pose les bases de la reprise en main de la ville numérisée. La volonté de la nouvelle municipalité de ne pas intégrer à la démarche les habitants de Parthenay, a été d'autant plus facilitée par la fin du programme IMAGINE. Les chercheurs sont désormais absents du projet et de son évolution. A Parthenay, la recherche-action semble avoir vécu de même que la présence des industriels qui, avec l'Université et la Commission européenne, représentaient finalement les trois seuls véritables appuis de la municipalité jusqu'à 2001. Après cette date, le projet a été redirigé vers des objectifs qui se veulent plus pragmatiques. Ainsi, la passation du relais entre l'ancienne et la nouvelle majorité s'est faite au prix de la construction d'un nouveau partenariat. De nouveaux collaborateurs, qui entretenaient jusqu'alors des relations compliquées avec l'ancienne municipalité, sont apparus. La Région, le Département des Deux-Sèvres sont de ceux-là, permettant à Parthenay de s'incarner enfin dans une dimension régionale, donnant un nouvel élan au projet « Parthenay ville numérisée », dont la nature et la philosophie ont été singulièrement transformées. Mais il est un partenaire qui va marquer par sa présence le projet dans sa deuxième mouture, l'État amenant par là même des financements conséquents.

### 1.2.2. Une expérimentation locale au service d'une politique nationale

La logique dominante dès la reprise en main du projet a consisté à faire de Parthenay un site expérimental à vocation nationale pour toute une série d'initiatives nécessitant un certain niveau de connexion et d'appropriation des TIC par les habitants. Trois projets constituèrent dès lors la vitrine de la ville numérique :

- Prendre en compte le besoin de modernisation de la gestion des collectivités territoriales, en accompagnant l'acte II de la décentralisation ;
- Répondre aux besoins de formation et d'acquisition de compétences des entreprises, en en particulier les très petites entreprises, pour mieux soutenir le développement économique du territoire ;
- Être la tête de réseau régionale en matière de prototypage pour les applications concrètes de la « e-administration » au niveau des communautés de communes et des villes de la région Poitou-Charentes qui le souhaitent.

D'une dynamique de développement local, la logique s'est déplacée vers une dynamique d'aménagement du territoire à l'inverse finalement de la tendance générale, où la logique redistributive émanant de l'aménagement du territoire à la française cède toujours plus de terrain à la logique de développement endogène des territoires dans une approche de type

---

<sup>11</sup> Le discours de François Gilbert, Maire adjoint, délégué aux TIC recevant de Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville est très explicite : « Lorsque le 15 juin dernier je fais le choix de présenter un dossier pour concourir au label ville Internet, une seule idée me motive : celle d'expliquer par cet acte symbolique mais sincère et concret, que la nouvelle municipalité de Parthenay fait le choix de poursuivre le développement des TIC avec les 39% de nos concitoyens de Parthenay qui déjà à ce jour utilisent quotidiennement Internet », Paris, 11 octobre 2001.

<sup>12</sup> Van de Kraats H., Parthenay, ville numérisée en perdition ? Fermeture unilatérale des forums anonymes, Uzine3, 4 avril 2001.



« bottom up »<sup>13</sup>. A l'échelle de la communauté de communes, le principe de base devient celui d'une situation d'expérimentation auprès d'institutions qui auraient besoin de tester, sur une population rompue aux usages des TIC, mais surtout auprès des personnels de la mairie, un certain nombre d'applications destinées à être généralisées soit à l'échelle régionale, soit à l'échelle nationale<sup>14</sup>. Ce à quoi la nouvelle équipe a clairement mis fin, c'est la tendance inflationniste de l'invocation à la citoyenneté dans le projet de « ville numérisée ». Cette invocation a certainement brouillé l'image du projet, conférant aux habitants de Parthenay un statut de « cobaye » tel qu'en témoigne l'article publié dans le journal *Libération* au lendemain de la défaite du maire sortant Michel Hervé « Les cobayes débranchent Parthenay »<sup>15</sup>. Cette convocation permanente à la notion de citoyenneté a été certainement une des raisons de l'échec électoral. Ainsi que l'exprime Etienne Picard, lors d'un colloque sur la notion de citoyenneté, « le mot citoyenneté porte aussi en lui l'idée de devoir, de responsabilité. Il est corrélé à des notions morales et même à des obligations comme le mot de civisme qui lui est très lié ».<sup>16</sup> En cessant toute référence à la citoyenneté, la nouvelle municipalité pourrait avoir, d'une certaine façon, déculpabilisé les habitants d'une éventuelle démobilité citoyenne.

### 1.2.3. De la surmédiation nationale au développement d'une stratégie médiatique à l'international

Durant sa première période, le projet a toujours joué la carte de la médiatisation. Nombreux colloques, invitations diverses dans des communes ou des régions françaises, la logique parthenaisienne a souvent consisté à trouver à l'extérieur de ses frontières des appuis qu'elle peinait à trouver à une échelle locale ou régionale. Cela a largement contribué à créer un réel décalage entre une logique signalétique toujours plus imposante médiatiquement et une logique fonctionnelle insuffisamment efficace pour effectivement apporter des réponses concrètes aux problèmes quotidiens des habitants, en particulier en matière économique. Avec l'élection de la nouvelle équipe municipale, cette existence médiatique du projet n'a pas cessé, bien au contraire, mais les finalités sont toutefois assez différentes. Dans la première phase du projet, sa médiatisation a fait, dès 1999, partie intégrante de la stratégie de la Ville. Elle fait suite à un certain sentiment d'injustice ressenti par la municipalité vis-à-vis de la Région accusée en particulier de ne pas reconnaître à sa juste place, la valeur du projet. Le responsable des relations extérieures interrogé sur ce sujet dit à l'époque: « *C'est un peu l'agacement et en même temps le coté un peu désespérant de voir qu'il y a un projet qui est reconnu très fortement à l'extérieur et qui quelque*

<sup>13</sup> La transformation d'une institution telle que la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) en DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires) est révélatrice, au moins au niveau de l'affichage, de cette évolution.

<sup>14</sup> Ceci n'est pas une spécificité française. L'initiative développée dans les années 1990 dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean illustre cette situation où l'on considère la collectivité comme étant perméable aux innovations et constituant un bon baromètre pour tester des produits et dispositifs (UBI) cf. CORMINBOEUF B., (1998). « Le Saguenay-Lac-Saint-Jean « territoire-foyer » du consortium UBI », in Lefebvre A., TREMBLAY G. (Coord.), *Autoroutes de l'information et Dynamiques territoriales*, Chapitre 10, PUF, PUQ.

<sup>15</sup> *Libération*, Les cobayes débranchent Parthenay, *Libération* multimédia, 5 avril 2001.

<sup>16</sup> Conférences donnée le 31 mai 2000 par Etienne Picard, « La notion de citoyenneté », Université de Tous Les Savoirs, consultable sur Internet : <http://www.canal-u.education.fr/canalu/>

*part n'est pas reconnu dans les cercles territoriaux proches. Cela vaut pour le Département, cela vaut pour la Région, cela vaut aussi pour l'Etat dans une certaine mesure...* »<sup>17</sup>

Dès lors, « Parthenay ville numérisée » qui bénéficiait déjà d'une représentation très positive à l'extérieur va peaufiner cette image en intensifiant les pratiques de médiatisation. Emmanuel Eveno, un des responsables scientifiques du projet, estimait en 1998 que le rapide succès médiatique de l'opération avait entraîné des « effets pervers » comme la demande de visites : « *Succès indiscutable donc, à tel point d'ailleurs qu'il pourrait même y avoir quelques effets pervers attachés à cette surmédiatisation. C'est ainsi que la Ville doit faire face à toute une série de demandes de visites, voire d'expertises de la part des collectivités locales, des grandes villes comme des petites* » écrit l'auteur<sup>18</sup>. Si à cette époque, la commune devait « subir » cette affluence, il semble que les responsables du projet ont tout de même intégré assez rapidement cette « demande spontanée » dans le cadre d'une stratégie à part entière consistant à compenser le déficit d'image ressenti à l'intérieur des frontières régionales par une volonté d'exister fortement à l'extérieur<sup>19</sup>. Ainsi, le rythme des rencontres organisées pour visiter la ville numérisée est passé de 65 en 1998 à 78 en 99 (et 71 en 2000) avec un pic notable en juin 1999, période où le maire a souhaité que la médiatisation de la ville numérisée monte en puissance. C'est le moment où Parthenay va jouer à plein le « registre Castafiore » « *je suis beaucoup plus belle que vous, mais n'hésitez pas à venir m'admirer devant mon miroir, je vous recevrai avec plaisir* »<sup>20</sup>

---

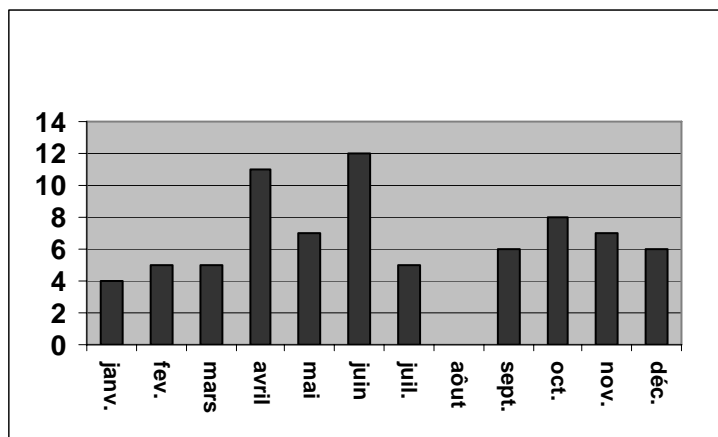
<sup>17</sup> Entretien réalisé le représentant du projet ville numérisée pour la ville de Parthenay, mars 1999.

<sup>18</sup> Eveno E., 1998, op. cit.

<sup>19</sup> Dans l'article « Parthenay brille à l'extérieur » on peut lire : « Depuis que Parthenay a lancé son projet pour le moins original, -vu la taille de la ville et la pertinence plus qu'audacieuse de l'application de l'initiative – de ville numérisée, le nom de la ville est désormais beaucoup plus connu en France. On se déplace d'ailleurs de partout pour visiter la ville numérisée. Parthenay pour autant, ne se repose pas sur ses lauriers. Et si on l'invite à une manifestation comme, cet hiver, le Salon de l'Innovation touristique de Périgueux – un salon qui cherche à savoir comment le touriste qui arrive dans une ville utilise les nouvelles technologies – alors Parthenay arrive en force. Plutôt que d'équiper un stand de quelques micro-ordinateurs classiques, c'est une micro-ville qui a été présentée sur place. De nombreux espaces étaient ouverts, espaces numérisés bien sûr, de jeux évidemment, de produits locaux [...] Pas moins de cent vingt Parthenaisiens étaient sur place [...], On comptait 30 ordinateurs, un atelier-vidéo de la Maison des Cultures de Pays et une moissonneuse-batteuse. Inutile de dire que Parthenay a fait sensation et s'est imposée face aux bulldozers du tourisme. Les nouvelles technologies, elle connaît » in La belle feuille, « Parthenay brille à l'extérieur », juillet Août 1999, p3.

<sup>20</sup> Alain Lefebvre, Sur et sous la socialité électronique, In Socialité électronique et expérimentations urbaines, Les papiers du Pôle Ville, 2000, N°1, pp. 11-15

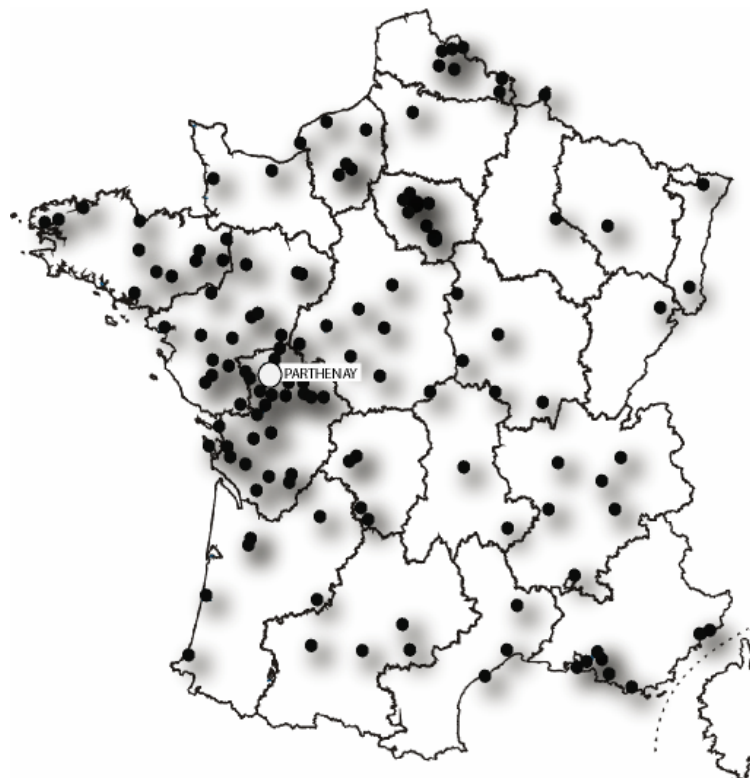
Figure 1 - Visites de la ville numérisée en 1999



Source : Jérôme Chaussoneaux, Ville de Parthenay, 1999.

L'origine géographique des délégations ayant visité l'opération est essentiellement nationale, même si quelques délégations des pays européens en particulier belges, se sont intéressées de près au projet. La carte ci-dessous montre combien l'engouement pour ce projet a été partagé par nombre d'organismes français de différentes provenances, même si son impact régional est incontestable.

Figure 2 - Provenance des acteurs (associations, entreprises, collectivités...) ayant visité l'opération entre 1998 et 2001



Réalisation : Philippe Vidal, 2006.

Tandis qu'en quelques années, l'opération « Parthenay ville numérisée » a su construire un positionnement important à l'échelle du territoire national – sans toutefois que cela n'améliore sa situation au regard de partenaires comme le Département ou la Région –, c'est avec l'arrivée de la nouvelle majorité en 2001, que Parthenay va véritablement déployer une stratégie à l'international. La démarche ne consiste pas seulement à médiatiser le projet. Elle est surtout un moyen de vendre de l'expertise dans un contexte institutionnel devenu désormais favorable. Son exposition médiatique n'a donc plus pour vocation un renforcement du projet en vue de son enracinement régional mais bien de bénéficier de retombées financières conséquentes dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette stratégie à l'international ouvre finalement une période où la coopération décentralisée – dont la responsabilité incombe en France au Ministère des Affaires étrangères – intègre les problématiques de développement numérique des territoires. Surtout, les collectivités veulent faire entendre leur voix dans ce qu'elles considèrent de plus en plus comme un domaine de leur responsabilité (Lassonde<sup>21</sup>). Ceci institutionnalise désormais les relations entre les collectivités territoriales reconnues pour leur savoir-faire sur cette question et celles, souvent dans les Suds, soucieuses de produire sur leur territoire une réponse adaptée aux problèmes qui se posent. Une des manifestations concrètes de cette tendance à la vente d'expertise locales en

<sup>21</sup> Lire dans ce même numéro l'article de Louise Lassonde

matière de TIC est la mise en œuvre du Centre CIFAL (Centre de Formation des Acteurs Locaux) de Bilbao<sup>22</sup>. C'est dans cet esprit que plusieurs initiatives parthenaisiennes se succèdent à partir de 2001. A l'occasion de la manifestation IT4ALL, première du genre à Bilbao, Parthenay est ainsi la seule ville d'une table ronde organisée par le secrétariat exécutif des nations unies ne réunissant en réalité que des Régions venues du monde entier. Dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005, la communauté de communes de Parthenay participe aux réunions d'intersession en tant que membre de la société civile. Toutes ces participations, financées par la Ville, lui donne l'occasion d'opérer des rapprochements avec des collectivités africaines<sup>23</sup> et de signer avec un certain nombre d'entre elles des conventions de coopération. Tout ce positionnement renforcé encore davantage par la Signature d'une convention de coopération dans le cadre d'AGENTIS du programme de Coopération Décentralisée de l'UNITAR confère au projet des arguments pour candidater à des appels d'offres en matière de coopération décentralisée en vue de vendre son expertise.

En définitive, cette internationalisation de la démarche parthenaisienne illustre à elle seule - et presque paradoxalement - la nouvelle philosophie du projet. Moins d'ambition universelle qui consisterait à imaginer un nouveau modèle sociétal, une démarche dont le pragmatisme s'exprime notamment par la volonté de rentabiliser les investissements de la première phase - par ailleurs décriés - sans lesquels toutefois, rien de ce qui n'a suivi à partir de 2001 n'aurait été possible.

## **2 – La mue, quand le référentiel de rentabilisation des investissements remplace celui d'innovation sociale**

L'objectif central de cette deuxième partie repose sur l'identification des raisons pour lesquelles, malgré le changement politique, Parthenay est restée une référence en matière de ville numérique. Les hypothèses sont triples, une territorialisation du projet résolument différente ; un style gouvernemental plus académique ; un contexte politique, technique et sociétal beaucoup plus favorable qu'il ne l'était préalablement.

### **2.1. Deux façons différentes de territorialiser le projet**

#### **2.1.1. De la territorialisation démocratique à l'administration électronique de proximité**

Jusqu'en 2001, la destinée du projet « ville numérisée », comme sa philosophie, étaient étroitement liées à celle de son maire Michel Hervé, par ailleurs industriel à la tête d'une entreprise (Hervé thermique) embauchant de nombreux parthenaisiens<sup>24</sup>. La relation qui liait le

<sup>22</sup> <http://www.cifalbilbao.org/>

<sup>23</sup> La médina de Dakar, la ville de Cotonou, la communauté urbaine de Nouakchott, le collectif régional des maires du Hodh El Gharbi, la ville de Manakara – Madagascar.

<sup>24</sup> Depuis 2002, le siège social de l'entreprise basé à Parthenay depuis sa création a été transféré à Tours dans les locaux de l'agence de Joué-Les-Tours. Ce transfert a été perçu par beaucoup comme étant une mesure de représailles. Ainsi, Xavier D'argenton, le nouveau maire

mairie à ses administrés était de ce fait empreinte d'un certain paternalisme. En outre, le mode de management participatif si spécifique du chef d'entreprise Michel Hervé au sein de sa société sera « *transposé à la gestion de la ville* » et introduira « *une forme de démocratie active dans laquelle l'équipe municipale s'efface derrière le citoyen* »<sup>25</sup>. Le maire et son équipe ont parfois exercé une pression importante auprès de la population, pression qui se traduisait, pour l'opération « ville numérisée », par une récurrence de la convocation à l'usage. Un article intitulé « Les utilisateurs comme co-concepteurs de services multimédia interactifs : le projet "ville numérisée" à Parthenay »<sup>26</sup> illustre bien l'importance accordée à la participation de ces habitants au processus d'expérimentation. Du début jusqu'à la fin de cette première période, cette importance accordée à la participation citoyenne n'a jamais décliné et les manifestations de cette volonté ont été nombreuses. Ainsi, en octobre 1997, à l'occasion des 4<sup>e</sup> Assises des Petites Villes, Stéphane Martayan, faisant l'historique du projet explique : « il était important pour nous que les citoyens participent au projet et en soient même les co-créateurs »<sup>27</sup>. Le maire lui-même s'est souvent exprimé à ce sujet. Dans la revue Transversale de juillet-août 1997, Michel Hervé écrit par exemple : « *en somme, ré-inventer la Cité, là réside l'un des grands enjeux de la "ville numérisée"* »<sup>28</sup>. Dans le cadre d'un séminaire tenu en 1999 à l'École Nationale d'Administration (ENA) sur le thème « *Présentation des grands enjeux de l'action publique* » Michel Hervé dit encore : « *A Parthenay, nous avons mené une expérience démocratique : nous souhaitons que nos citoyens valorisent leur propre information et soient créateurs de contenus* »<sup>29</sup>. Cette territorialisation du projet repose donc sur une logique de démocratisation de l'initiative qui lassera in fine les populations car elle mettait une grande pression sur les habitants : « *ma politique était donc en effet de créer des événements ou un environnement qui feraient pression sur les individus* »<sup>30</sup> explique le maire dans une conférence post-élection en 2002. On peut parler finalement d'un effilochage de la

---

de Parthenay a qualifié au sujet de ce transfert Michel Hervé de « Premier délocalisateur de la Gatine » lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2005. Voici ce qu'il déclare : « Je n'appartiens pas à cette catégorie d'élus qui poursuivent un intérêt personnel comme mon prédécesseur. Il se prétend le champion de l'implantation industrielle, alors que, battu, il devient et ce sera son titre de gloire, le premier délocalisateur de la Gâtine, supprimant à titre de sanction, la taxe professionnelle de l'entreprise qu'il ne créa pas mais qu'il hérita de son père ».

<sup>25</sup> Assens C., Phanuel D., La gestion municipale sur Internet, démocratie réelle ou virtuelle ?, <http://assens.club.fr/index.html>, Communication au 4<sup>e</sup> colloque international de Management des Réseaux d'Entreprises, Corte, 20-21 Septembre 2000

<sup>26</sup> Eveno E., d'Iribarne A., Les utilisateurs comme co-concepteurs de services multimédia interactifs : le projet "ville numérisée" à Parthenay, Colloque International "Penser les Usages", Actes du Colloque, Arcachon, du 27 au 29 mai 1997.

<sup>27</sup> Martayan S, « Les nouvelles technologies sont-elles une nouvelle chance de développement économique pour les petites villes ? », Actes des 4<sup>e</sup> Assises des Petites Villes, Saverne, 16 et 17 octobre 1997.

<sup>28</sup> Hervé M., « Nouvelles technologies de l'information et démocratie : les expériences menées à Parthenay », Transversales, Science et Culture, N°46, juillet-août 1997.

<sup>29</sup> Intervention de Michel Hervé intitulée « L'initiative de Parthenay » à l'École Nationale d'Administration, séminaire d'accueil du 4 au 8 janvier 1999 « Présentation des grands enjeux de l'action publique », Actes récupéré sur le site de Parthenay : <http://194.250.166.227/Villenum/l/initia.htm>

<sup>30</sup> Parthenay ou les infortunes de la vertu, Présentation de Michel Hervé et d'Alain d'Iribarne, Séance du 6 février 2002 (4<sup>e</sup> séance) Compte rendu rédigé par Elisabeth Bourguinat, École de Paris du management

relation entre une administration locale très investie et des administrés qui espéraient sans doute du projet « ville numérisée » davantage de retombées en termes d'emplois directs. Cette démobilisation progressive des administrés s'est insensiblement transformée en rejet d'une majorité de la population qui prendra toute sa mesure lors des élections municipales de mars 2001 avec un score sans appel de 33% seulement contre 51% à son opposant divers droite. L'habileté avec laquelle la nouvelle majorité a su placer le curseur sur la question de la eadministration pour mieux effacer la très grande place occupée par la edémocratie qui reposait sur une participation permanente du citoyen, a sans doute permis au projet de continuer à exister sans susciter d'opposition majeure de la population.

### **2.1.2. Parthenay et la coopération territoriale, de l'isolement à l'ancrage régional**

Plutôt que son abandon, la nouvelle municipalité a décidé de réorienter le projet, et d'une certaine façon de l'institutionnaliser en tentant et surtout en réussissant des partenariats, succès extérieurs qui ont souvent manqué à l'équipe de Michel Hervé. C'est en cela que l'on peut parler de nouvelle territorialisation du projet. Si la première équipe municipale a eu cette volonté de coopération, c'est surtout la deuxième équipe qui y parviendra.

Le type de relation que les deux majorités ont entretenu avec l'acteur régional est assez révélateur. Sous la mandature de Michel Hervé, le statut du projet a finalement oscillé entre deux états. Tantôt il est apparu pour le Conseil Régional de Poitou-Charentes comme une opportunité de soutenir voire de formaliser sa propre politique. C'est en particulier le cas au moment de la mise en œuvre du projet SERISE, financé par la Commission Européenne (programme RISI) qui devait permettre de développer une stratégie régionale en formalisant un plan d'action<sup>31</sup>. A ce moment là, Parthenay offrait une expertise et une crédibilité utile à la Région pour convaincre l'Europe de participer au financement de sa stratégie à venir. Tantôt le projet a été « ignoré » au profit de l'émergence d'autres partenaires (l'agence régionale ARANTIS par exemple qui a été créée peu de temps après la clôture du projet SERISE). Il est facile d'expliquer ces attermoissements pour des classiques raisons politiques ou de leadership territorial. Les ignorer serait une erreur d'analyse, mais elles n'expliquent probablement pas tout. Pendant les années Hervé, deux référentiels d'action publique locale se sont finalement opposés. Alors que la Région développait une politique globale qui devait répondre en priorité à un objectif d'équité territoriale et n'avait pas tout à fait formalisé sa démarche en matière de stratégie TIC, Parthenay s'accrochait pour sa part à sa démarche de développement local en misant sur un savoir-faire reconnu internationalement en matière de ville numérique et souhaitant être reconnue en tant que telle. Finalement, pendant les sept années de la mandature Hervé, les conditions de rencontre de ces deux politiques partageant une même zone d'influence territoriale n'ont jamais véritablement pu se faire.

Il n'a pas fallu beaucoup de temps après l'élection de la nouvelle majorité pour que les relations entre Parthenay et la Région s'améliorent. Dès 2002, autour d'un projet baptisé TELE LOCALE, la Région, sollicitée, a accordé une somme de près de 20 000 euros à cette initiative<sup>32</sup>. Pour la première fois sur un document de communication portant sur l'opération « Parthenay ville numérisée » la Région, accole son logo à celui de Parthenay (10 juillet 2002). Il

---

<sup>31</sup> Pour plus de détails sur cet épisode, voir Vidal P. La Région face à la Société de l'information, Le cas de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes, UTM, 2002

<sup>32</sup> Conseil Régional, Vote de la commission permanente, Décision relative à la présence et au rayonnement du Poitou-Charentes sur des médias innovants – Expérimentation Médias télévisuels dans les territoires, 24 mai 2002, présenté en annexes.

est écrit sur la plaquette d'invitation : « *A l'occasion de l'expérimentation « Télévision locale à Parthenay » et du déploiement prochain de la Télévision Numérique Terrestre en France, Elisabeth Morin, Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes, Régis Martins, Directeur Régional Sud-Ouest du groupe Télédiffusion de France, Xavier Argenton, Président de la Communauté de Communes de Parthenay, ont le plaisir de vous inviter à assister à un débat télévisé sur le thème : "Télévisions locales et Télévision Numérique Terrestre : quels enjeux ?" »<sup>33</sup>.*

Figure 3 - Plaquette d'invitation à l'expérimentation « Télévision locale à Parthenay »



Cette expérience a semble-t-il servi de tremplin pour une plus grande implication de la Région dans le projet « Parthenay ville numérique ». Le 07 juillet 2003, elle vote une convention cadre de partenariat avec la Communauté de Communes pour financer des études de faisabilité autour d'un Institut National pour la e-administration (INeAT) et d'un programme e-administration en Poitou-Charentes. La Région estime à ce moment que la création de l'INeAT correspond à un projet d'intérêt régional et national et à ce titre finance donc l'étude de faisabilité correspondant à un budget de 110 000 euros. Le 27 février 2004, elle signe une « *Décision relative à la participation de la Région au projet carte de vie quotidienne<sup>34</sup> de la communauté de communes de Parthenay et à la signature de la convention afférente* » correspondant au versement d'un crédit de 5 700 000 euros. Enfin, dans le cadre de son activité en matière de coopération décentralisée, Parthenay dépose le 08 janvier 2004 une demande de financement de deux fois 32 167 euros concernant « *le transfert d'applications technologiques développées dans le cadre du projet ville numérique de Parthenay vers des villes d'Afrique* ».

En définitive, pour ce qui concerne l'inscription régionale, nationale et même internationale du projet, la deuxième équipe municipale a réussi là où la première a failli. La capacité de mobilisation collective in situ, mot d'ordre de la première période s'est totalement transformée en capacité à dépasser le cadre de son territoire stricto sensu et s'imposer à d'autres échelles territoriales dans une logique de coopération territoriale. Les raisons de cette réussite sont multiples, le choix de ne plus se centrer sur la participation des habitants tout en continuant à communiquer habilement autour d'un certain savoir-faire parthenaisien en est certainement une.

<sup>33</sup> Communauté de communes de Parthenay, Conseil Régional Poitou-Charentes, TDF, Télévisions locales et Télévision Numérique Terrestre : quels enjeux ?, 10 juillet 2002.

<sup>34</sup> La carte de vie quotidienne est un dispositif qui se présente sous la forme d'une carte à puce qui permet de rendre des services (démarches administratives, paiement des cantines scolaires, etc.)



## 2.2. Un style gouvernemental plus académique

Avec l'élection de Xavier Dargenton, c'est aussi un changement qui s'est opéré dans la façon de gouverner la Ville. A l'aventure administrative de la première période, fortement marquée par la logique expérimentale, a succédé une approche de la gestion du projet beaucoup plus classique.

### 2.2.1. L'aventure administrative de la première période

Le projet Parthenay ville numérisée n'est pas seulement un laboratoire social d'expérimentation des technologies de l'information, il est aussi une tentative d'introduire une nouvelle façon de gouverner une collectivité, passant d'un modèle décisionnel hiérarchique (vertical) à un modèle collégial et transversal plaçant le citoyen au centre du dispositif. Trois dimensions étaient finalement en jeu. La première portait sur la relation directe avec les administrés. De ce point de vue, l'expérience parthenaisienne a ouvert des pistes reprises par nombres de collectivités territoriales aujourd'hui. La deuxième dimension portait sur la réorganisation interne des services. Les TIC étaient perçues comme pouvant être le levier d'une révolution administrative où l'existence d'un secrétaire général par exemple, était devenue inutile. Le projet devait transcender l'organisation traditionnelle des services, même si rapidement s'est fait sentir le besoin de créer une direction spécifique « ville numérisée » au sein de la Ville pour gérer la transversalité d'un tel dossier. Cette tentative d'administration électronique reposant aussi sur le « zéro papier » (par exemple les conseillers municipaux étaient convoqués par mail par le maire) et le principe de réactivité permanente a probablement eu ses détracteurs au sein de la collectivité. La troisième dimension de cette aventure administrative porte sur la difficulté éprouvée par les responsables du projet pour asseoir le projet ville numérisée sur l'ensemble du District et surtout pour offrir une claire lisibilité entre ce qui était dépensé au nom de la Ville et les fonds qui provenaient du District sans toutefois lui profiter directement. La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a produit en 2003 une évaluation sur le coût du projet et a regretté à ce propos « l'insécurité juridique » ou le « manque de transparence comptable » de l'opération<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> 21 novembre 2003

Figure 4 – Evaluation par la CRC du coût du projet (2003)

PROJET "VILLE NUMERISEE" Période 1997 – 2001	Ville	District B A « ville numérisée »	District (autres)	Cumul 1997-2001
<b>A- DEPENSES</b>	<b>581 K€</b>	<b>410 K€</b>	<b>3 805 K€</b>	<b>4 796 K€</b>
Investissement (matériel + réseaux)	471 K€	-	1 363 K€	1 834 K€
Fonctionnement, dont :	110 K€	410 K€	2 442 K€	2 962 K€
Charges de personnel	-	-	2 023 K€	2 023 K€
Frais de télécommunication	62 K€	-	310 K€	372 K€
Frais de maintenance	48 K€	-	108 K€	156 K€
Études, recherches, frais de mission	-	410 K€	-	410 K€
<b>B- RECETTES</b>	<b>-</b>	<b>304 K€</b>	<b>750 K€</b>	<b>1 054 K€</b>
C- TOTAL Coût supporté (A – B)	581 K€	106 K€	3 054 K€	3 742 K€
D- Taxes Télécoms dues (*)	2 K€	91 K€	-	93 K€
<b>E- TOTAL coût net du projet (C+D)</b>	<b>583 K€</b>	<b>197 K€</b>	<b>3 054 K€</b>	<b>3 835 K€</b>

Du fait des difficultés à connaître avec précision le coût exact du projet, et la ventilation des dépenses entre la Ville et le District, l'idée selon laquelle Parthenay ville numérisée était une opération coûteuse pour les deniers publics locaux a pu faire son chemin. Ainsi, La CRC précise qu'en raison « du traitement budgétaire et comptable parfois confus et souvent complexe des opérations liées au projet, ce coût total de 3,8 M€ ne constitue pas un chiffrage exhaustif et ne demeure qu'une estimation la plus proche possible de la réalité ». En plus de ce manque de clarté dans la définition des rôles de la commune et du district, s'est probablement ajoutée la contradiction flagrante du fait de l'essence même du projet. La démocratie participative à laquelle la majorité ne manquait pas de faire référence plaçait donc le citoyen - plus que l'habitant - au centre de la démarche. Or, d'une part, les autres habitants du district n'avaient pas le contre-pouvoir des élections pour éventuellement sanctionner l'action de Michel Hervé (le président des intercommunalités n'étant pas élu au suffrage universel), et d'autre part, la grande majorité des services portait sur la ville elle-même plus que sur l'ensemble du district. Tout ceci a donné des arguments aux opposants, en particulier au nouveau maire qui dans une lettre envoyée aux parthenaisiens reprenant la déclaration prononcée en clôture du Conseil Municipal du 31 mars 2005 affirme que son élection a mis fin « à une gestion hasardeuse » et « à un endettement non maîtrisé pénalisant tout investissement porteur d'avenir (...) ».

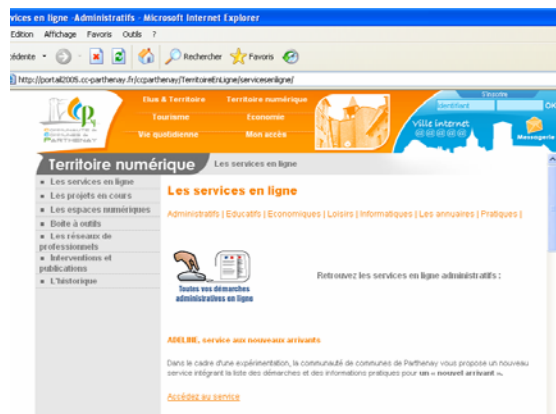
### 2.2.2. Le recadrage de l'administration de la deuxième période

L'aventure administrative de la première phase a probablement eu des conséquences négatives pour le bilan du maire. Pourtant, même si l'on accepte l'idée soulevée à plusieurs reprises par la CRC de gestion hasardeuse et insuffisamment transparente, la démarche sur le

fond était originale et préfigurait de bien des nouvelles tendances en matière d'administration qui aujourd'hui sont tout à fait acceptées par les usagers. Xavier Dargenton lors de la reprise en mains du projet a finalement opéré des choix importants sur chacune des trois dimensions évoquées précédemment.

D'abord, la relation directe aux administrés n'a pas cessé. Au contraire, les services en lignes se sont étoffés et l'éventail de l'offre est aujourd'hui la plus vaste que l'on puisse offrir à des administrés. L'appui de l'État a été de ce point de vue exemplaire.

Figure 5- Capture d'écran du nouveau site web de Parthenay (2006)



Ensuite, la nouvelle municipalité a su positionner autrement la question de la réorganisation des services. Très rapidement après l'élection, le poste de Directeur Général des Services a été recréé. La compétence « Ville numérique » a été attribuée au Directeur du service informatique, alors responsable réseaux sous la mandature Hervé. Ce repositionnement du projet recouvrant des accents technicistes tranche avec le parti pris sociétal de la première période. Il donne finalement à l'action une plus grande lisibilité pour le grand public. Avec ce recadrage de l'organisation interne du projet, c'est tout un pan de ce dernier qui disparaît et qui sonne le glas de la tentative « zéro papier ».

Enfin, une des réussites de l'actuelle majorité est sans doute d'avoir pu stabiliser le projet à une échelle intercommunale sans toutefois négliger le rôle de Parthenay en tant que locomotive de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Une manifestation palpable de cette réussite est certainement la consécration parthenaisienne lors de la remise du label ville Internet le 05 décembre 2006 à Lyon et le succès de la Communauté de communes de Parthenay, le lendemain lors des « Interconnectés » récompensant l'action des EPCI en matière de web public territorial. Avec Xavier DARGENTON, le District est devenu Communauté de communes et deux nouvelles villes ont rejoint l'EPCI (Adilly et La Chapelle Bertrand). Des services spécifiques ont effectivement été développés à l'échelle de cette intercommunalité, en particulier le portail web, la carte de vie quotidienne et la mairie en ligne.

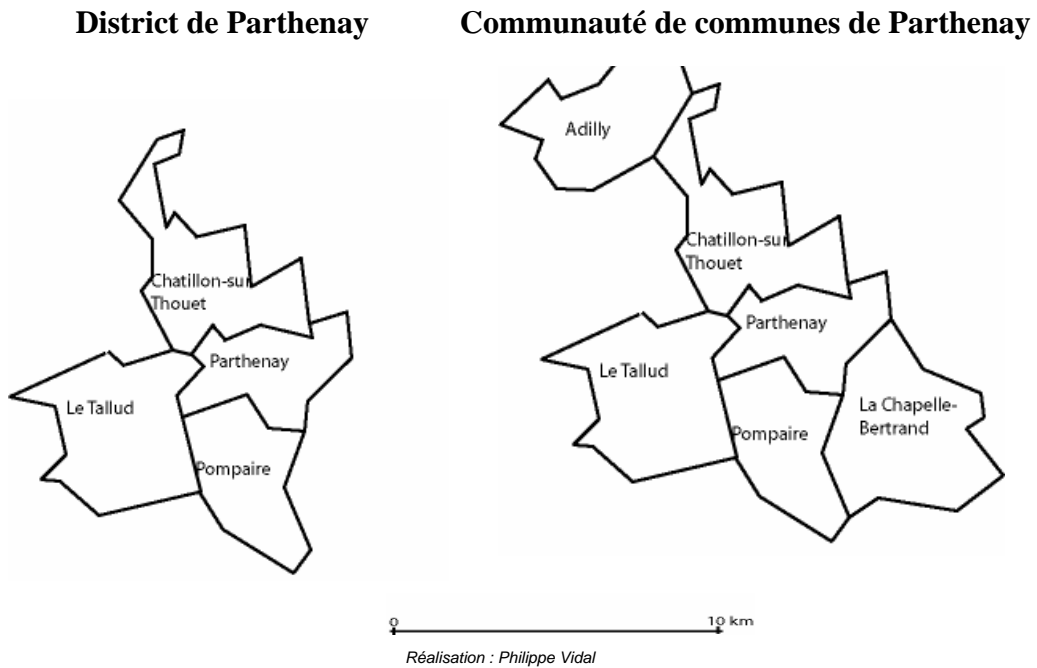
### 2.3. Un contexte politique, économique et sociétal beaucoup plus favorable

En quelques années, au niveau français, la problématique de l'introduction des TIC dans les territoires a pris une dimension nouvelle sous l'effet d'un certain nombre d'évolutions techniques, politiques, réglementaires, économiques et sociales. Le temps a joué en faveur de l'adoption des TIC au sein de la société<sup>36</sup>. Celles-ci représentent non seulement pour les individus des dispositifs familiers qui entrent dans les foyers - téléphones portables, micro-ordinateurs, etc. - mais sont désormais des outils additionnels augmentant l'offre d'aménités que les acteurs publics soumettent à l'usage des administrés. Cette adoption toujours plus grande des TIC au sein de la société française aurait pu finalement être contre-productive pour l'avenir du projet ville numérisée qui reposait précisément sur une certaine exceptionnalité conférée par un taux de connectés supérieur à la moyenne nationale. Pourtant, ces évolutions ont probablement permis de soutenir l'action de la communauté de communes, qui loin de s'essouffler, a gagné en stabilité et en normalité.

---

<sup>36</sup> 2007 - Vers une approche intégrée de la relation Espace et TIC : le Géocyberespace. - (en collab. avec H. Bakis), In "Les Sciences sociales à l'heure des technologies de l'information et de la communication, C. Brossaud, B. Reber (dir.)", Editions Hermes.

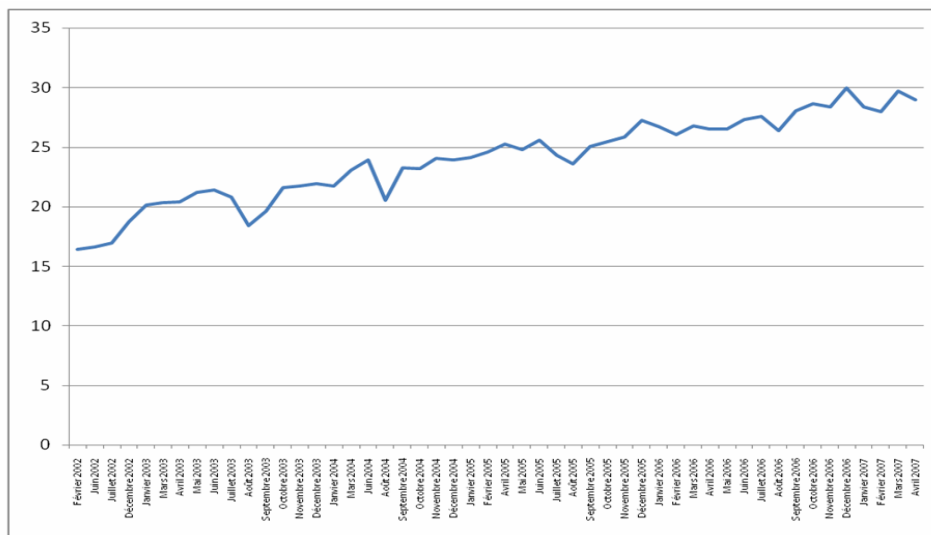
Figure 6- Agrandissement du périmètre du projet avec la création de la Communauté de communes



### 2.3.1. Un écart qui se comble entre l'idéologie du « retard technologique » français et celle de « l'avance parthenaisienne »

Le motif du retard technologique a souvent été le moteur de l'innovation en France. Il l'a notamment été au moment du plan de rattrapage téléphonique des années 1970, dotant le territoire national d'infrastructures de télécommunication de haute facture. Les effets sont d'ailleurs encore réels aujourd'hui car la présence de cette infrastructure de grande qualité a permis la généralisation de l'ADSL en France. Après avoir « rattrapé son retard » en matière de téléphonie fixe, elle l'a également rattrapé sur la téléphonie mobile, puis sur l'internet haut débit.

Figure 7- Evolution pour la France du nombre d'internautes âgés de plus de 11 ans entre février 2002 et Avril 2007



Source : Médiamétrie 06/06/2007 - Réalisation : Philippe Vidal

Le nombre d'internautes français ne cesse d'augmenter, et leurs usages deviennent de plus en plus sophistiqués. En matière d'administration électronique, notamment, la progression est patente puisque la France est depuis juin 2006 parmi les cinq pays européens les plus avancés<sup>37</sup>. Selon une enquête TNS SOFRES et CAPGEMINI<sup>38</sup>, 30% des Français ont opté pour le paiement des impôts en ligne, contre 15 % il y a deux ans. Bref, cette généralisation des TIC qui devrait s'accroître encore davantage, passe par une offre technologique qui ne cesse de s'améliorer et une offre de contenus qui répond de plus en plus aux exigences de la population. Le constat de cette plus grande inscription des TIC dans la société française gomme progressivement l'idée que les populations sont plus connectées à Parthenay qu'ailleurs dans le pays. Surtout, cette généralisation permet probablement de resituer Parthenay dans la normalité sans toutefois lui enlever une certaine avance puisque la Communauté de communes expérimente des projets en matière d'administration électronique qui devraient être généralisés à l'échelle nationale. D'un point de vue médiatique, Parthenay n'est plus une ville de cobayes<sup>39</sup>, mais elle reste une ville qui garde un temps d'avance<sup>40</sup>. C'est peut-être en cela que Parthenay a tiré bénéfice d'un contexte technico-économique qui modifie non seulement le paysage économique mondial avec l'affirmation de l'économie informationnelle mais qui se manifeste aussi au niveau des petits artisans, commerçants, TPE, ces technologies leur permettant de s'insérer dans des sphères économiques à l'échelle régionale, nationale voire éventuellement internationale.

<sup>37</sup> Source : rapport annuel sur les services publics en ligne en Europe réalisé par Capgemini et rendu public le 29 juin 2006 par la Commission européenne

<sup>38</sup> e-Administration : 2006, le temps du service

<sup>39</sup> Libération, Les cobayes débranchent Parthenay, 05 avril 2001

<sup>40</sup> Ville Internet, A Parthenay, toujours un coup d'avance, 01 Décembre 2006. Adresse : [http://www.villes-internet.net/UPLOAD/article/pages/1029\\_article.php](http://www.villes-internet.net/UPLOAD/article/pages/1029_article.php), 01 Décembre 2006

### 2.3.2. Des discours de promotion de la société de l'information qui se sont renforcés

En plus de cette adhésion concrète et sans cesse croissante des français aux TIC, les discours de promotion sur les TIC se sont structurés, renforcés même, avec l'émergence de technologies véhiculant des services innovants et rencontrant effectivement les besoins des utilisateurs. Si les mythes de la transparence spatiale ou des effets structurants des TIC se sont estompés, cela ne s'est pas fait au détriment de la confiance des acteurs politique et de la société civile en la nécessité de la présence des TIC. Les mesures réalisées par des structures comme Médiamétrie ou la présence de plus en plus nombreuses d'observatoires (MARSOUIN, OTEN, ou de structures de réflexion (FING, ECOTER, etc.) ont participé à normaliser la présence des TIC dans les secteurs économiques, politiques, culturels, sociétaux, etc. D'une certaine façon, les croyances en ces technologies et en leur capacité à augmenter la valeur et la portée de toute action se sont renforcées. On n'évoque plus aujourd'hui le télétravail ou beaucoup moins, mais on focalise sur d'autres innovations comme le web 2.0., ou encore le Très Haut Débit (THD) qui devient finalement le prochain objectif à atteindre pour les collectivités locales, sans forcément que les besoins en la matière soient très clairement formalisés. Cette présence accrue du discours sur les TIC continue d'en alimenter les croyances. Elle sonne comme une forme de confirmation des intentions parthenaisiennes, un projet hier pionnier devenu aujourd'hui chef de file, en particulier en matière d'administration électronique grâce à la coopération avec l'État.

### 2.3.3. Chef de file, mais pas trop

Si les discours se sont étoffés, les actions des collectivités elles aussi ont gagné en épaisseur. Des grandes villes, comme le Havre, Marseille, Toulouse, ou Paris ou plus récemment des villes de taille comparable à Parthenay comme Gonfreville-l'Orcher ou Faches-Tumesnil ont, elles aussi, formalisé leur projet et fait école. Le Havre est désormais reconnu pour la qualité des services urbains rendus par leur site web. Paris développe une démarche ambitieuse en matière d'accès au haut débit sans fil, tandis que Gonfreville-l'Orcher est précurseur (avec la ville de Pau) pour ce qui concerne le déploiement de la FTTH (Fiber To The Home). De fait, l'expérience parthenaisienne peut, encore dans un certain nombre de domaines et notamment en matière d'administration, apparaître comme un chef de file naturel, mais elle n'est plus seule sur l'échiquier des territoires innovants dans le domaine des TIC. Cela sonne davantage comme la fin d'un isolement que comme la fin d'un supposé leadership finalement bien encombrant. Le club des territoires engagés dans des expériences volontaristes en matière d'introduction des TIC s'agrandit, et cela a pour effet de consolider le projet, plus que de le fragiliser. A titre illustratif, le jury label ville Internet a consacré en 2006 deux fois plus de lauréats « cinq arobases » qu'en 2005.

## III – L'impact du projet sur l'édification de la société de l'information en France et en Europe

Dix ans après, le début de l'opération, il convient de s'interroger - à l'heure où se multiplient les exercices de « benchmarking » et les échanges de « best practices » en matière d'expériences territoriales TIC - sur ce que le projet Parthenay ville numérisée ou son prolongement en « ville numérique » a apporté de façon directe ou indirecte à la réflexion sur la constitution d'un modèle. Il est difficile d'être catégorique sur l'influence de Parthenay sur les démarches qui sont apparues ensuite. Son caractère pionnier n'en fait pas pour autant un chef

de file légitime et reconnu comme tel, chacune des collectivités tenant souvent à montrer leur originalité. Citons par exemple, la dimension économique du projet d'Issy-les-Moulineaux ou encore la dimension infrastructurelle qui ressort du projet de Castres-Mazamet. Finalement, s'interroger sur l'influence du projet Parthenasien, c'est essayer de voir en quoi le projet expérimental a pu éventuellement tendre vers une certaine forme de reproductibilité même partielle sur d'autres territoires. La question peut être abordée à partir de deux entrées. La première est cognitive. Il s'agit de voir dans quelle mesure le projet a participé de façon directe ou indirecte à l'édiction ou non d'un nouveau modèle sociétal. La deuxième entrée est plus sectorielle. Au-delà de la démarche globale, quelles sont les applications spécifiques qui sont nées ou ont été expérimentées à Parthenay et qui ont fait école. Ces deux dimensions permettront de comprendre l'importance du projet et les éventuels effets d'entraînement qu'il a suscité à l'échelle nationale et européenne.

### **3.1. Le projet a-t-il participé à « designer » la société de l'information ?**

L'utilisation de l'expression « designer » n'est pas un effet de style. Elle renvoie à l'idée selon laquelle la société de l'information n'est pas issue d'un mouvement spontané mais bien au contraire le produit d'une construction politique et industrielle, même si comme c'est le cas pour l'opération Parthenay ville numérisée, les usagers ont été là pour valider ou invalider les différentes propositions des acteurs et parfois même pour les co-inventer. L'Europe avait dans le cadre de son programme RISI mobilisé en 1998 le terme « Shaping » (façonner) pour orienter politiquement, économiquement et culturellement ce qu'elle considérait comme annonciateur d'un nouveau modèle de société en construction<sup>41</sup>. Ce qu'il s'agit d'évoquer ici, c'est la part de responsabilité que Parthenay pourrait éventuellement revendiquer dans la formalisation d'un modèle européen et français de société de l'information.

#### **3.1.1. Une façon nouvelle de considérer la technologie dans l'innovation sociétale**

Une des dimensions incarnée par le projet de ville numérisée est celle de la place de la technologie dans l'innovation sociétale. Plus précisément, c'est le statut de l'utilisateur des TIC qui a été fortement interrogé au sein des démarches expérimentales, dans ses différentes dimensions Emmanuel Eveno, auteur d'un article à ce sujet, les a désigné sous l'acronyme « HUCCS »<sup>42</sup> (Habitants, Usagers, Citoyens, Consommateurs). L'opération a probablement ouvert en matière d'innovation technologique un nouveau modus operandi consistant à placer au centre du processus de diffusion des innovations l'utilisateur, le lien avec les industriels étant assuré par la collectivité et par le monde de la recherche. En ce sens l'opération est très contemporaine et augure d'une façon plus moderne de réaliser des politiques publiques, tendant vers un modèle gouvernemental à plusieurs acteurs, prenant en particulier en compte la société civile. L'Europe a depuis privilégié de façon assez systématique cette présence des différents mondes autour d'un seul et même projet. Ceci est vrai au niveau des projets TIC mais également autour d'autres dossiers sectoriels. L'État français au travers des pôles de compétitivité se situe également dans ce schéma de pensée. L'influence de Parthenay sur cette nouvelle façon de faire doit tout de même être relativisée. Si Parthenay n'avait pas existé, il est fort probable que la situation actuelle serait exactement la même. Simplement, il est certain que

---

<sup>41</sup> European Commission DG XIII, Shaping the information society in the Regions, The experiences of the IRIS initiative, Luxembourg, October 1998.

<sup>42</sup> Emmanuel Eveno, De l'usage raisonné des HUCCS, In Socialité électronique et expérimentations urbaines, Les papiers du Pôle Ville, 2000, N°1, pp. 31-37



dans le domaine des TIC, Parthenay a été, peut-être de façon plus rapide que d'autres, en situation de sentir des tendances qui s'annonçaient de toute façon.

### **3.1.2. Une des premières réponses locales à la proposition globale de la société de l'information**

Si l'opération Parthenay ville numérisée est précurseur dans un des domaines, c'est bien celui de n'avoir pas été dans une logique du discours dominant d'alors, consistant à considérer que l'immanence de la société de l'information nierait finalement l'importance du territoire et de la proximité. La proposition parthenaisienne reposait au contraire sur l'idée d'une possible et nécessaire appropriation des TIC comme devant être des outils répondant aux besoins des territoires. C'est probablement parce que l'équipe municipale a poussé cette logique territoriale à son paroxysme, en « enrôlant » la population par exemple, qu'elle a été rejetée sans ménagement lors des élections de 2001. Un élément significatif de cette approche territoriale est le fait d'avoir mis d'emblée sur une approche services/usages bien plus que sur des questions d'équipement en infrastructures de télécommunication à haut débit, marotte de la plupart des collectivités territoriales mobilisées sur de tels sujets. Cela s'est concrètement traduit par une volonté d'inventer ou d'améliorer des applications comme les espaces publics numériques et le site web municipal qui depuis ont fait école.

### **3.1.3. Une « révolution » organisationnelle peu suivie en France, mais une adoption très large des intranets municipaux**

S'il est un aspect du projet ayant fait peu d'émules du côté des collectivités territoriales françaises, c'est bien celui portant sur la démarche organisationnelle privilégiée durant la première période du projet. Malgré les nombreuses visites entre 1997 et 2001, aucune ville n'a adopté l'ambition parthenaisienne de réorganiser les services autour d'une structure numérique. En ce domaine, c'est le classicisme qui l'emporte et lorsqu'il existe un service TIC, celui-ci est souvent dépendant du service économique. Parthenay dans sa deuxième période est elle-même redevenue une ville où l'on retrouve un paysage administratif très classique avec un schéma vertical de l'exercice des pouvoirs. Toutefois, la plupart des villes se sont impliquées dans une transformation organisationnelle du fonctionnement de leur service en développant un Intranet municipal permettant à ces services de mieux communiquer entre eux. Parthenay a été, de ce point de vue, encore une fois en situation d'exemplarité.

## **3.2. Des applications et dispositifs qui se sont généralisés**

L'influence parthenaisienne sur toute une série d'objets ou de pratiques innovantes est indéniable. Trois d'entre eux nous paraissent devoir être relevés, le web public territorial, l'accès public à internet, l'administration en ligne. Quant à la démocratie électronique, elle reste un domaine encore insuffisamment encadré par le politique et peine, en définitive, à trouver une vraie existence institutionnelle.

### **3.2.1. Le web public territorial**

Du babillard (BBS) en 1996, nom de la première plate-forme citoyenne développée à Parthenay au « Portail de la Communauté de Communes de Parthenay » 2000, sans oublier l'intown-net, préfigurant la forme moderne des web publics territoriaux, l'opération ville numérisée/numérique possède en matière d'offres de services internet aux populations sa meilleure marque de fabrique. Depuis les années 2000 et la création du label Ville internet,

dont le président est précisément celui qui était responsable scientifique de l'opération ville numérisée, de nombreuses communes ont enrichi leur web public. L'esthétique mais aussi les fonctionnalités ont permis le passage de sites web vitrines, destinés pour l'essentiel à la promotion des élus à des sites beaucoup plus performants mais aussi beaucoup plus impliquant pour les services des collectivités. Ils nécessitent notamment une réelle réorganisation des services permettant de faire remonter l'information pour la mise à jour des sites web. Pendant un temps déconsidéré lorsqu'était évoqué le « cyberspace », la question territoriale occupe aujourd'hui une place majeure, avec l'invention de contenus de proximité (ville 2.0). Ceci est sans doute, en partie, à mettre au crédit de Parthenay « ville numérisée », puis « ville numérique... ».

### 3.2.2. L'accès public à Internet

La question de l'accès public à Internet s'est très largement institutionnalisée à l'échelle nationale. Il semble d'ailleurs qu'elle soit une question très franco-française. Dans un pays où l'accès individuel s'est accéléré de façon très rapide suite à une série de mesures efficaces (la déréglementation des Télécoms couplée à l'autorisation pour les collectivités ayant constaté l'absence d'investisseur privé de devenir opérateur d'opérateurs), la question de l'accès collectif et gratuit n'a toutefois pas été négligée. Parthenay peut revendiquer, sur ce point précis, sa part de mérite. En misant avant tout le monde sur la présence de lieux publics permettant l'accès gratuit aux nouveaux réseaux de télécommunication, l'expérience a entraîné dans son sillage de nombreuses initiatives dont la philosophie était comparable. Les premiers à être apparus après Parthenay sont les cybercentres de Strasbourg, le centre social Paris-Belleville, (1997), les Points d'Accès Publics à Internet (PAPI) à Brest ou encore les webtrotteurs des quartiers (1999). Parallèlement, l'État a instauré un certain nombre de labels comme les ECM (Espace Culture Multimédia) ou plus récemment les Espaces Publics Numériques, tandis que les Régions ont intégré cette question de l'accès collectifs dans leur programme TIC (Cyber centres Nord-Pas de Calais, Cybercommunes Bretagne, Cybercentres Pays de la Loire, Points publics multimédias en Limousin, Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lieux d'accès publics à internet en Aquitaine, etc.)

### 3.2.3. L'administration en ligne

L'administration en ligne est devenue depuis 2000 et la mise en place du projet service-public.fr, un des thèmes majeur de l'investissement public dans le domaine des TIC. En la matière, l'expérience parthenaisienne surtout dans sa deuxième phase d'ailleurs représente un champ d'application et d'expérimentation important. En s'associant à l'État par la mise en test de la carte de vie quotidienne, Parthenay a favorisé la rencontre entre une démarche nationale portée par l'ADAE (Agence Administration Électronique) et des appropriations locales qui trouvent leur place au sein des sites web des municipalités. De nombreuses collectivités sont également dans cette situation. L'actuelle majorité parthenaisienne a su faire de l'administration une de ses priorités en matière de politique TIC et, de fait, a participé activement au grand débat autour de l'amélioration de la relation entre administration et administrés. L'une des questions est notamment le problème d'accès des populations à l'administration électronique et les stratégies territoriales qu'il serait bon de promouvoir pour établir la couture entre une eAdministration locale via le portail municipal et nationale (service public.fr.)

## CONCLUSION

L'hypothèse sous-jacente de cet article était que l'on pouvait encore parler de l'expérimentation parthenaisienne au présent. Pourtant, à bien des égards, le projet a évolué, la nouvelle majorité n'hésitant pas à remettre totalement en cause le mode de fonctionnement de l'ancienne, la démarche étant désormais moins « citoyenne » et plus « administrative ». L'histoire que nous venons de raconter, en dépit de sa singularité, peut finalement paraître assez classique. Un maire visionnaire, un projet ambitieux, des espoirs déçus du côté de la municipalité comme de celui des électeurs-citoyens, des critiques, un contexte politico-économique qui change résolument et passe de l'euphorie autour des TIC à partir de 1995 à un véritable désenchantement après « l'éclatement de la bulle internet » en 2000. S'ensuivent des échéances électorales, un changement de majorité, une réorientation du projet plutôt que son abandon et finalement une capacité de l'actuelle municipalité à l'institutionnaliser. Ce qui est patent en tout cas, c'est que Parthenay n'a jamais quitté l'actualité, même dans un contexte où elle n'était plus une exception. Les nouveaux acteurs du projet ont su tirer le meilleur parti d'une situation qui ne convenait plus aux parthenaisiens, mais qui a quand même donné à la ville une aura nationale et internationale alors que pointait la perspective d'une normalisation des TIC au sein des territoires. De façon habile, parce qu'argumentant sur le savoir-faire parthenaisien accumulé depuis les années Hervé, les acteurs du projet ont réussi des partenariats avec la Région, l'État et même à l'international leur amenant des retombées financières importantes. Finalement, les raisons de la permanence de la politique TIC à Parthenay sont très empreintes de pragmatisme, peut-être la dimension qui a manqué à la précédente majorité pour faire accepter son projet, pourtant à l'origine de nombreuses innovations. Mais ce qui ressort le plus fortement de ces dix années d'investissements publics en matière de TIC, c'est d'abord qu'en dépit de la personnalité des deux maires, il y a des invariants politiques consacrant désormais le dossier TIC parmi les priorités incontournables de l'action locale et intercommunale.

## REFERENCES

- ASSENS C., PHANUEL D. (2000). « La gestion municipale sur Internet, démocratie réelle ou virtuelle ? », <http://assens.club.fr/index.html>, *Communication au 4<sup>e</sup> colloque international de Management des Réseaux d'Entreprises*, Corte, 20-21 Septembre 2000.
- AURIGI Alessandro (2006), *New Technologies, Same Dilemmas: policy and design issues for the augmented city*, Journal of urban technology, Volume 13, N° 3, December 2006, pp.5-28.
- BAKIS H., VIDAL P. (2007). « De la négation du territoire au géocyberespace : vers une approche intégrée de la relation entre Espace et TIC », in Claire Brossaud & Bernard Reber (dir.), in *Humanités numériques* Vol. 1, Ch. 5, pp. 101-117 : Vol. 1. *Nouvelles technologies cognitives et concepts des sciences humaines et sociales* ; Vol. 2. *Socio-informatique et démocratie cognitive*. Editions Hermès.
- CORMINBOEUF B. (1998). « Le Saguenay-Lac-Saint-Jean 'territoire-foyer' du consortium UBI », in LEFEBVRE A., TREMBLAY G. (Coord.), *Autoroutes de l'information et Dynamiques territoriales*, Chapitre 10, PUF, PUQ.
- EUROPEAN COMMISSION DG XIII (1998). *Shaping the information society in the Regions, the experiences of the IRIS initiative*, Luxembourg, octobre 1998.
- EVENO E. (1998). « Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée », in LEFEBVRE A., TREMBLAY G. (Coord.), *Autoroutes de l'information et Dynamiques territoriales*, Chapitre 7, PUF, PUQ.
- EVENO E., IRIBARNE (A. d'). (1998). « Les utilisateurs comme co-concepteurs de services multimédia interactifs : le projet "Ville numérisée" à Parthenay », In Actes du colloque *Penser les Usages*, Bordeaux 27-29 mai 1998, pp 319- 333.
- EVENO E. (2000). « De Parthenay la féerique à Parthenay la numérique », Film documentaire, 52 minutes, réalisé par le Centre audiovisuel et multimédia de l'Université de Toulouse 2, Ecrit par E Eveno, juin 2000.
- EVENO E. (2000). De l'usage raisonné des HUCCS, In *Socialité électronique et expérimentations urbaines, Les papiers du Pôle Ville*, 2000, N°1, pp. 31-37.
- HERVE M. (1997). « Nouvelles technologies de l'information et démocratie : les expériences menées à Parthenay », *Transversales, Science et Culture*, N°46, juillet-août 1997.
- HERVE M. (1999). « L'initiative de Parthenay » à l'École Nationale d'Administration », séminaire d'accueil du 4 au 8 janvier 1999 « Présentation des grands enjeux de l'action publique », Actes récupérés sur le site de Parthenay.
- HERVE M., IRIBARNE (A. d'). « Parthenay ou les infortunes de la vertu », Séance du 6 février 2002 (4e séance), Compte-rendu rédigé par Elisabeth Bourguinat, École de Paris du management.
- IRIBARNE (A. d'). (1996). « Pour une approche socio-culturelle des autoroutes de l'information », in *Multimédia et communication à visage humain*, Dossier coordonné par Alain HIS, Transversales Science/Culture (Dossier pour un débat ; 56), 1996, pp.134-141.
- LA BELLE FEUILLE (1999). « Parthenay brille à l'extérieur », juillet Août 1999, p3.
- LEFEBVRE A. (2000). « Sur et sous la socialité électronique », In *Socialité électronique et expérimentations urbaines, Les papiers du Pôle Ville*, 2000, N°1, pp. 11-15.
- LIBERATION (2001). « Les cobayes débranchent Parthenay », *Libération multimédia*, 5 avril 2001.

- MARTAYAN S. (1997). « Les nouvelles technologies sont-elles une nouvelle chance de développement économique pour les petites villes ? », *Actes des 4<sup>e</sup> Assises des Petites Villes*, Saverne, 16 et 17 octobre 1997.
- VAN DE KRAATS H. (2001). « Parthenay, ville numérisée en perdition ? Fermeture unilatérale des forums anonymes », *Uzine3*, 4 avril 2001.
- VIDAL P. (1998). « L'analyse du discours sur la Société de l'Information : le cas européen et français », in Lefebvre A., TREMBLAY G. (Coord.), *Autoroutes de l'information et Dynamiques territoriales*, Chapitre 4, PUF, PUQ.
- VIDAL P. (2002), *La Région face à la Société de l'information. Le cas de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes*, UTM., Toulouse
- VILLE INTERNET (2006). « A Parthenay, toujours un coup d'avance », Adresse : [http://www.villes-internet.net/UPLOAD/article/pages/1029\\_article.php](http://www.villes-internet.net/UPLOAD/article/pages/1029_article.php), 01 Décembre 2006.